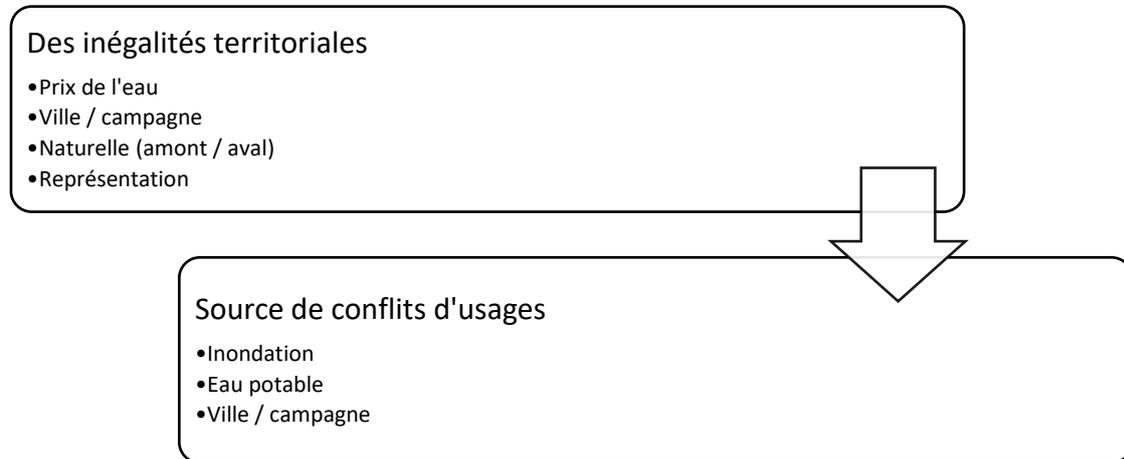


Fiche 16 : Une solidarité parfois insuffisante

Les personnes rencontrées perçoivent un certain nombre de solidarités territoriales autour de l'eau. Cependant, elles ont expliqué que la solidarité territoriale était parfois insuffisante autour de l'eau. Quatre types d'inégalités territoriales ont été mises en avant. Ces différentes inégalités sont sources de conflits d'usages. Il y a des inégalités lorsque la solidarité s'exerce mal selon certaines personnes rencontrées.



16.1. Des inégalités identifiées

○ Le prix de l'eau

La première forme d'inégalité mise en avant dans le cadre des entretiens concerne **le prix de l'eau**. En effet, il est très différent d'une commune à l'autre. Par exemple, en Ille-et-Vilaine, le prix de l'eau au m³ pour 120m³ consommés varie du simple au double (1,5€ par m³ au minimum et 3,3€ par m³ au maximum). Il existe aussi plusieurs prix de l'eau à l'échelle d'un même EPCI, ce qui peut être source d'inégalités. C'est le cas sur le territoire de la communauté de communes Saint-Méen Montauban où il y a 4 prix de l'eau différents. Outre les différences de prix de l'eau, les personnes rencontrées ont aussi expliqué que **l'existence de tarif dégressif mis en place par la plupart des distributeurs d'eau potable crée des inégalités**. En effet, ce sont les personnes qui consomment le plus qui proportionnellement payent le moins.

Le prix de l'eau crée une concurrence entre les territoires. Dans le cadre des entretiens, certaines personnes ont expliqué que le prix de l'eau crée une concurrence entre les territoires pour attirer des entreprises agro-alimentaires. Le prix de l'eau crée également de la concurrence entre les vendeurs. En effet, lorsque les collectivités doivent acheter de l'eau, elles choisissent le moins cher. Cependant pour mieux gérer la ressource, ce type de comportement est à éviter.

○ Naturelles

Les personnes rencontrées ont identifié un certain nombre d'inégalités naturelles qui ne sont pas prises en compte et compensées. Tout d'abord, il existe **une inégalité dans l'accès à l'eau pour les territoires**. En effet, certains territoires ne disposent pas des ressources suffisantes pour répondre aux besoins de leur population. L'eau est répartie de manière inégale sur la planète, ce qui crée des disparités entre les territoires. Cet inégal accès à la ressource nécessite de mettre en place des échanges d'eau entre les territoires. La plupart des personnes rencontrées estiment que ces échanges d'eau sont sources d'inégalités car ils créent des contraintes pour un territoire qui ne reçoit pas de contreparties suffisantes pour les efforts qu'il fournit. L'exemple qui a été le plus utilisé est le fait que les communes situées à l'amont du barrage sont rurales et elles subissent des contraintes pour alimenter le bassin rennais. Il existe le même problème à Loudéac avec la Roche Bernard qui permet d'alimenter le littoral.

Une autre inégalité naturelle mise en avant dans le cadre des entretiens est le fait **d'avoir des têtes de bassin versant sur le territoire**. Cela crée des contraintes pour le territoire et cela a des impacts économiques. En effet, l'une des personnes rencontrées expliquait que le fait d'avoir des têtes de bassin versant sur le territoire rendait impossible l'installation d'entreprises car les faibles débits dans les cours d'eau ne permettaient d'accepter des rejets.

○ Urbain / rural

Les inégalités entre urbain et rural ont longuement été abordées dans le cadre des entretiens. Ces inégalités sont liées aux échanges d'eau entre les territoires ruraux et urbains. Ces inégalités s'expliquent tout d'abord par les disparités qui existent entre les territoires. En effet, les territoires ruraux sont soumis à des difficultés liées au faible nombre d'abonnés par km² et à l'importance des réseaux à entretenir. Cela crée des contraintes importantes. Ces territoires ont déjà un coût de l'eau élevé et ne peuvent pas investir dans des travaux de restauration des réseaux. Les territoires urbains ne disposent pas des ressources suffisantes pour répondre à leurs besoins.

Il ressort des entretiens que **la principale inégalité autour de l'eau est liée aux disparités qui existent entre les territoires**. Il existe actuellement une véritable crispation entre les territoires qui amène certaines personnes à se demander si l'eau est un bien commun ou un bien marchand. Ainsi, les disparités entre les territoires et le partage d'eau donne la sensation de l'existence d'une solidarité à sens unique du rural vers l'urbain. En effet, **plusieurs personnes ont expliqué qu'il y avait un problème d'équilibrage dans le partage de l'eau**. L'une des personnes rencontrées a expliqué que la péréquation se faisait des territoires littoraux vers les territoires urbains, mais il n'y a aucun retour de la part de des territoires urbains. Ensuite, la part d'autofinancement des actions milieux aquatiques et bocage revient à la charge des EPCI sur le bassin versant de la Haute-Rance. Cela est perçue comme une inégalité par plusieurs personnes rencontrées. En effet, ils se demandaient si c'était à l'impôt local de payer ces travaux alors même qu'ils permettent d'améliorer la qualité de l'eau et donc de réduire les frais de production de l'eau potable.

Concernant les inégalités urbain/rural, la plupart des personnes rencontrées se sont interrogées sur le retour des territoires urbains et littoraux vers les territoires ruraux. Certaines personnes ont expliqué qu'il était injuste que les consommateurs des territoires urbains payent l'eau moins chère et que les territoires importateurs aient les contraintes. Les inégalités les plus importantes ont été pointées entre les territoires urbains et ruraux. Cependant, certaines personnes ont indiqué que le problème était le même entre les territoires littoraux et ruraux. Pendant les entretiens, certaines personnes ont expliqué que la mise en place d'une solidarité territoriale est plus facile entre deux territoires proches géographiquement. Aussi, certaines personnes analysent que le conflit entre le bassin versant de la Haute-Rance et la Collectivité Eau du Bassin Rennais est accentué par le fait que les territoires sont éloignés. Il n'y a donc pas de sentiment d'appartenance à un territoire, ce qui complexifie la mise en œuvre d'une solidarité territoriale pour plusieurs personnes rencontrées. En revanche, Eau du Pays de Saint-Malo et le SMAP sont situés sur des bassins de vie proches, ce qui facilite la mise en œuvre d'une solidarité territoriale entre les deux territoires.

Dans le cadre des entretiens, certaines personnes du bassin versant de la Haute-Rance ont indiqué qu'elles avaient bien conscience de consommer de l'eau potable provenant d'un autre territoire, l'Arguenon, lui aussi soumis à des contraintes spécifiques pour satisfaire les besoins en eau potable. Aussi, la situation entre la Collectivité Eau du Bassin Rennais et le bassin versant de la Haute-Rance existe aussi entre d'autres territoires, et notamment entre le bassin versant de la Haute-Rance et le SMAP. Cependant, les communes des Côtes d'Armor présentes dans le périmètre du bassin versant de la Haute-Rance adhère au SMAP (Plumaugat, Lanrelas, Broons, Eréac, Syndicat Caulnes La Hutte Quéларon, Syndicat de l'Hyvet).

○ Représentation

Une autre forme d'inégalité énoncée lors des entretiens est **une inégalité de représentation**. En effet, certaines personnes expliquent qu'il existe une inégalité au niveau de la représentation politique. Ces personnes expliquaient qu'il y avait un manque de représentation des représentants socio-économiques au sein des instances politiques. Aussi, la voie des représentants socio-économiques est beaucoup plus difficile à faire entendre. L'une des personnes rencontrées expliquait que cette inégalité de représentation se retrouvait au sein de la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Ces inégalités reposent sur le fait qu'il n'y a pas le même équilibre pour accéder au côté politique.

16.2. Un conflit autour de l'eau potable

Dans le périmètre du SAGE RFbB, les personnes rencontrées ont indiqué que **la solidarité territoriale était parfois insuffisante**. Ils ont identifié quatre types d'inégalités autour de l'eau. Elles concernent le prix de l'eau, la nature, la relation entre ville et campagne et la représentation des acteurs socio-économiques au sein des instances politiques.

Dans le cadre des entretiens, les personnes rencontrées se sont prononcées sur les conflits d'usage dont elles avaient connaissance. Plusieurs personnes n'avaient pas connaissance de conflits d'usage. D'autres ont lié les inégalités territoriales à certains conflits.

Ainsi, **les différentes inégalités entraînent des conflits entre la ville et la campagne, autour de l'eau potable et des inondations**. Parmi les conflits d'usage cités, plusieurs personnes ont parlé **du barrage de Pléven sur l'Arguenon et du rôle qu'on lui fait porter pour lutter contre les inondations**. En effet, le barrage est perçu comme un écrêteur de crue et une protection pour Plancoët. Il y a un marnage rapide sur l'ouvrage. Le principal conflit d'usage concernant les inondations est donc la gestion hivernale du barrage de Pléven. Concernant les inondations, l'une des personnes rencontrées a indiqué qu'un conflit allait apparaître dans les années à venir. **Ce conflit sera lié à la dégradation des réseaux hydrauliques**.

Il existe ensuite un conflit entre la ville et la campagne qui existe depuis longtemps. Dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausseins, il est particulièrement lié au conflit existant autour de l'eau potable. Il y a eu un conflit au niveau de Rophémel lié au fait que les acteurs locaux voulaient revoir le débit lâché par le barrage et diminuer la production de 1 million de m³. La priorité a été donnée à l'eau potable. Lorsqu'il y a eu le changement de concession sur le barrage de Rophémel, il n'y a pas eu de concertation avec le territoire et la priorité a été donnée à la production d'eau potable pour Rennes.

Les personnes rencontrées ont expliqué que **dans les années à venir il allait y avoir de plus en plus de conflits d'usage concernant l'eau potable**. En effet, le changement climatique va entraîner une augmentation de ces conflits. Il est également ressorti des entretiens que les conflits d'usage sont liés aux partages de la ressource en période de grande sécheresse.

Certaines personnes ont expliqué qu'il y avait des contraintes sur les bassins versant qui sont ajoutés par le SAGE. C'est par exemple le cas pour le phosphore. Ces personnes rappelaient que ce n'est pas l'eau potable qui ajoute des contraintes mais le SAGE.